



# Européenne de Biomasse

Projet d'implantation d'une unité de production d'HPCI  
Green Pellet® à Damblain (88)



## DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Précisions sur la procédure de consultation du  
public – Loi industrie verte



**Février 2026**

**OTE**  
INGÉNIERIE

— Construction &  
environnement

**Siège social**

1 rue de la Lisière - BP 40110  
67403 ILLKIRCH Cedex - FRANCE  
Tél : 03 88 67 55 55

**Agence de Metz**

1 bis rue de Courcelles  
57070 METZ - FRANCE  
Tél : 03 87 21 08 79

## Préambule

Le projet consiste à installer une unité de production d'HPCI Green Pellet® à Damblain. La demande d'autorisation environnementale inclut une consultation du public, afin d'informer les habitantes et habitants, de recueillir leurs avis, et de respecter la réglementation en vigueur. La procédure suit la Loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte mise en application par le décret n° 2024-742 du 6 juillet 2024 et garantit transparence et dialogue tout au long du projet. Le schéma disponible ci-après résume cette procédure.

# Vision détaillée de la procédure révisée

